

DELIBERATION N°2023-23



Neutralisation des subventions et durée d'amortissement mise à jour (Màj)

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à 18 h 30, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le treize septembre 2023, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Présents pour le quorum : 27

M.	DAIGREMONT Jérôme	Suppléant de	M. COENON	CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme	DE PIEDOÛE Caroline	Titulaire		CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
Mme	DE SOUSA Evelyne	Titulaire		CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme	BAY-DESILES Valérie	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHARPONT
M.	DESHAYES Ludovic	Titulaire		CA Pays de Dreux	CHERISY
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
M.	TOISON Stéphane	Titulaire :		CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	FOUGEROL François	Titulaire		CA Pays de Dreux	Ste GEMME-MORONVAL
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	CHANFRAU Dominique	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	MARTIN Jean-Luc	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	LE GUIL Laëtitia	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	ROSSIGNOL Patrick	Suppléant de	M. CORRE	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
Mme	WEILLER Odile	Suppléante de	M. GOND	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	M. CRASSIN Gérard	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	

M. LETENNEUR Gilbert Suppléant de M. GATINE CA Evreux Portes de Normandie

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

M. CHERON Denis Titulaire CA Pays de Dreux MONTREUIL
Mme DEVINCK Jacqueline Titulaire CC Portes Euréliennes d'Ile de France

Absents excusés : 3

M. ALBERT Christian Titulaire CA Pays de Dreux SAULNIERES
M. STEPHO Damien Titulaire CA Pays de Dreux VERNOUILLET
Mme VIBOUD Danièle Titulaire CA Evreux Portes de Normandie

Également présents (sans voix délibérative) : 1

M. FAVREAU Patrick Suppléant de M. FOUGEROL CA Pays de Dreux Ste GEMME-MORONVAL

Monsieur LUBOW Dominique est nommé secrétaire de séance.

Exposé du Vice-Président :

Le Vice-Président rappelle que ce dispositif budgétaire et comptable facultatif permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement. Dans le budget du SBV4R, le reste à charge sur les travaux réalisés sur les RCE, RL est considéré comme une subvention de la part du Syndicat. Subvention qui de fait doit être amortie.

Lors du Comité Syndical du 16 juin 2021, la durée de neutralisation d'une subvention de ce type a été fixé à 5 ans le compte 20422, il est proposé de la ramener à une seule année et ce pour l'ensemble des déclinaisons de ce compte 204.

Vu les articles L.2321-2 et suivants et R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales. Les décrets 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 ont modifié l'article L.2321-2 du CGCT notamment sur la partie relative à la fixation de la durée maximale des amortissements des subventions d'équipement inscrites au compte 204,

Vu la délibération N°2021-22 en date du 16 juin 2021 relative à la neutralisation des subventions d'investissement,

Vu la délibération N°2022-15 en date du 14 septembre 2022 relative à l'adoption du référentiel comptable M57, du Règlement Financier 5RBF) dont le nouveau tableau de durée d'amortissements,

Considérant les opérations pour comptes tiers appelant à un reste à charge pour le SBV4R,

Il est proposé d'étendre la neutralisation des subventions d'équipement à l'ensemble des comptes du chapitre 204 et d'amortir ces comptes sur durée d'un an,

Le tableau des durées d'amortissements des biens mis à jour serait alors :

Article	Catégorie de bien	Durée d'amortissement
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
2051	Concessions et droit, logiciels, licences	2 ans
2121	Agencement et aménagement de plantation d'arbres et arbustes	10 ans
2145	Construction sur sol d'autrui	20 ans
2158	Autre installations, matériel et outillage techniques à partir de 5000 €/unité	10 ans
2158	Autre installations, matériel et outillage techniques inférieur à 5000€/unité	5 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel informatique (Ordinateurs, claviers, écrans...)	3 ans
2183	Matériel de bureau (Machines à calculer, balance électronique...)	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
218X	Bien de faible valeur inférieur à 1000 €	1 an
131X	Subventions d'investissement reçues	selon la durée d'amortissement des travaux/études
204X	Subvention d'investissement versées	1 an

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité de :

- **D'opter** pour la neutralisation des subventions d'équipements pour l'ensemble des comptes du chapitre 204,
- **De ramener** la durée d'amortissement de ces comptes à 1 an (chap. 204).

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

Le Président,



Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,



Daniel RIGOURD